

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 février 2021

SANTÉ AU TRAVAIL - (N° 3881)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 435

présenté par
Mme Grandjean et Mme Parmentier-Lecocq

ARTICLE 15

Au début de la deuxième phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« Son consentement »

les mots :

« Le consentement du travailleur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.